

Thème 2 – Aménager et développer le territoire français (24 – 26h)

Question - Valoriser et ménager les milieux

« Valoriser et ménager les milieux » est l'une des quatre questions à traiter dans le cadre du thème 2 « Aménager et développer le territoire français » auquel le programme préconise de consacrer 24 à 26 heures au total. Le professeur peut construire son projet sur la base de **4 à 5 heures**.

Le territoire français présente une grande diversité de milieux. Leur gestion, en particulier la valorisation de leurs ressources, est l'objet d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux appréciés différemment selon les acteurs qui, à différentes échelles, y interviennent. Des compromis sont de plus en plus recherchés entre « valoriser » et « ménager » ces milieux.

PROBLEMATIQUES

- **Quels milieux composent le territoire français ? Comment les hommes les ont-ils transformés ?** Quelles formes d'équilibres et de déséquilibres (inégalités socio-spatiales, exposition aux risques majeurs ...) résultent des actions et des aménagements ?

- **Quelles nouvelles exigences, parfois contradictoires, la prise en compte du développement durable introduit-elle ?** Comment valoriser les potentialités du territoire tout en préservant les ressources ? Comment concilier la recherche d'une performance économique des territoires soumis à la concurrence européenne et mondiale, et l'équité entre les citoyens d'un territoire et entre les territoires, ainsi que la qualité environnementale. Comment mieux gérer les territoires en prenant davantage en compte les perspectives et les regards des différents acteurs concernés ?

Démarches pour mettre en œuvre la question

Le programme invite à mettre en œuvre la question autour d'**une étude de cas** « La gestion durable d'un milieu », et d'**une entrée générale** « Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris) ».

COMMENT TRAITER L'ÉTUDE DE CAS ?

- **Comment choisir et mettre en œuvre de l'étude de cas**

L'étude de cas prend en compte les impératifs nouveaux introduits par les enjeux du développement durable. Elle montre donc comment les dimensions économique, sociale et environnementale, ainsi que la prise en compte du long terme structurent la gestion des milieux.

Des contradictions, parfois fortes, peuvent structurer la réflexion sur la gestion durable des milieux. La volonté de préserver voire de sanctuariser des espaces, par exemple dans le cas des parcs naturels nationaux, constitue une tendance forte développée ces dernières années par de nombreux acteurs. Cependant, le besoin d'adapter les territoires aux contraintes nouvelles liées à la

dynamique européenne et à la mondialisation, d'assurer leur développement économique, de prendre en compte les besoins exprimés par les populations, contribue à leur aménagement.

Il est important de bien choisir l'étude de cas de façon à ce qu'elle illustre avec pertinence l'intitulé de la question « Valoriser et ménager les milieux », et qu'elle s'articule avec le deuxième élément de la question « Potentialités et contraintes du territoire français ».

Les territoires du risque ont toute leur place dans l'étude de cas. On pourra choisir cette dernière parmi les territoires ultramarins. En revanche, on évitera de s'appuyer sur des espaces urbains qui font l'objet d'un traitement spécifique dans la question qui porte sur « La France en villes ».

Dans tous les cas, il s'agit bien de choisir un territoire français pour ce deuxième thème du programme intitulé « Aménager et développer le territoire français ». L'étude de cas peut se situer à proximité de l'établissement ou ailleurs sur le territoire français. Elle se déroule à une échelle grande ou moyenne, intermédiaire entre le strictement local et le national : un massif forestier, un milieu tropical ultramarin comme la mangrove, une portion de littoral...

Cette étude de cas se prête à **la réalisation d'un croquis. Un schéma** peut être mobilisé le jour de l'examen.

- Quelles sources et quels documents utiliser pour l'étude de cas ?

Site du Conservatoire du littoral : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Site de l'Office national des forêts : <http://www.onf.fr> (avec une rubrique « Gestion durable »).

Site du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS, anciennement IFEN) du Commissariat général au développement durable (CGDD) : <http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr> (nombreuses données thématiques et régionales sous forme de cartes, statistiques, textes...).

Site de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) : <http://www.onema.fr>

Site de l'observatoire des territoires : <http://www.territoires.gouv.fr/> notamment sa rubrique « Territoires à enjeux spécifiques » pour la montagne, le littoral, les zones de revitalisation rurale.

Site de l'Agence des aires marines protégées : <http://www.aires-marines.fr>

Site des Parcs nationaux de France (<http://www.parcsnationaux.fr>) et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France (<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/accueil/>)

Le portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.prim.net/>

De nombreux sites de collectivités territoriales ou de syndicats mixtes peuvent être mobilisés.

METTRE EN ŒUVRE L'ENTREE GENERALE DANS LA QUESTION

Le deuxième élément de la question porte sur « Potentialités et contraintes du territoire français (ultramarin compris) ».

Cette étude s'appuie nécessairement sur la connaissance de quelques repères importants concernant le territoire national, y compris les territoires ultramarins : climats, reliefs, principaux fleuves, principales contraintes naturelles ...

On s'interroge, à l'échelle nationale (y compris les territoires ultramarins), sur les potentialités majeures offertes par les territoires. Si le terme de potentialités (tout comme celui de contraintes) a un caractère relatif, toujours référé à une société et une époque données, il résulte de la confrontation des données physiques du territoire (climats, reliefs, sols ...) avec les attentes ou les besoins des populations et les aménagements réalisés pour les satisfaire. On peut donc mettre en évidence des potentialités dans les domaines agricole, industriel, touristique, des transports...

On met aussi en évidence des fragilités et des contraintes physiques du territoire français, en soulignant leur relativité dans le temps et dans l'espace. Ces contraintes sont de natures variées ; elles intègrent la thématique des risques majeurs (cyclones tropicaux, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, inondations, incendies...). A ce titre, les territoires ultramarins sont particulièrement exposés. Ces contraintes sont prises en compte et font l'objet d'une gestion plus ou moins anticipée : aménagements, stratégies à moyen ou long terme, plans de prévention des risques (PPR) ...

Des acteurs variés, à des échelles diverses, sont amenés à gérer les contraintes et les risques présentés par le territoire. L'État, les établissements publics, les collectivités territoriales, les associations, des acteurs privés, l'Union européenne également, sont amenés à intervenir et à se concerter. Les enjeux sont particulièrement forts pour certains milieux convoités ou fragilisés comme les littoraux ou les montagnes.

Cette question donne lieu à la réalisation d'un croquis portant sur les potentialités et contraintes du territoire français. Ce croquis peut être demandé le jour de l'examen.

PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Proposer une étude de cas sans articulation avec l'intitulé de la question.
- Dresser une liste des potentialités et des contraintes du territoire sans les aborder dans la perspective suggérée par l'intitulé de la question : valoriser et ménager les milieux.

POUR ALLER PLUS LOIN

- B. Steck, J.-Y Cleach, J. Le Morvan, *La France*, Bréal, 2000.
- Y. Veyret, *La France : milieux physiques et environnement*, Armand Colin, 2003.
- Y. Veyret, *Géographie des risques naturels en France*, Hatier, 2004.
- Site géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/> (Nombreux dossiers concernant l'espace français).